



### LA FABLE DE CHORUS

Les collègues ayant travaillé janvier février  
comme des acharnés, pour cause de CHORUS  
se trouvèrent forts dépourvus au début de l'été  
car la vérité, c'est que les heures en plus  
ne sont à ce jour toujours pas récupérées ....  
Abandonnés dès juillet par CAP GEMINI,  
et par téléphone seulement désormais épaulés  
le moral dans les chaussettes ils avaient !  
Face aux modifications, aucunement informés  
Tout seuls, comme des grands devaient chercher  
Y'a de quoi par endroit, vraiment déprimer ...

Un peu de poésie pour vous dire que même si nous  
entendons moins parler de CHORUS, cela ne signifie pas  
que le quotidien de nos collègues de la Compta baigne dans  
le bonheur *chorusien*.... CHORUS, la grosse machine lancée  
trop vite, et trop mal, continue de faire des dégâts ...  
Et pas qu'à la Compta peut-être avec le retard de paiement  
des factures.

Ce serait trop bête que par exemple des collègues ne puissent  
plus consulter INFOGREFEF ou que d'autres restent bloqués  
dans un parking du fait de factures impayées.  
.... comment ça, c'est déjà arrivé?

IL VAUT MIEUX CHERCHER  
UNE AUTRE PLACE DE  
STATIONNEMENT.



### NON PRIORITAIRE ?

C'est une nouvelle fois par voie de presse, que nous sommes  
informés du contenu des lettres plafonds, adressées par le  
1<sup>er</sup> Ministre aux membres du gouvernement dans le cadre du  
projet de loi de finances 2013. A cette occasion, le ministère  
de l'économie et des finances est catalogué dans les  
ministères non prioritaires, et à ce titre devrait se voir  
infliger la suppression de 2500 emplois. Aucune direction  
ne sera épargnée, avec des fermetures de sites, des  
restructurations de services et des redéploiements de  
personnels.. Après les plus de 20 000 suppressions  
d'emplois subies ces dix dernières années, ces nouvelles  
coupes sombres sont totalement inacceptables pour **FO**.

Dans une période de crise économique systémique où le  
gouvernement est à la recherche de rentrées budgétaires, il  
est pour le moins paradoxal qu'il considère l'ensemble des  
missions économiques et financières comme non prioritaires,  
qu'il s'agisse notamment de l'assiette et du recouvrement de  
l'impôt ou de la lutte contre toutes les fraudes.

Depuis plusieurs mois, **FO** alerte les autorités ministérielles  
sur la détérioration des conditions de travail dans les  
services. Si ces annonces venaient à se concrétiser, la  
situation ne ferait qu'encore s'aggraver un peu plus avec des  
conséquences sociales et humaines parfois dramatiques.

### RECLASSEMENT DES INSPECTEURS ISSUS DE LA CATÉGORIE B PROMUS AVANT 2006

Le 18 juillet dernier, Mme LEBRANCHU, ministre de la  
Fonction Publique, a confirmé à FO, qu'une concertation  
était en cours avec le ministre en charge du Budget en vue  
de déterminer les possibilités d'apporter une solution à

l'application des dispositions du décret n°2006-1827 du 23  
décembre 2006 lors de l'accession à la catégorie A.

Dès la parution du décret du 23 décembre 2006, dont  
l'article 5 détermine les modalités de reclassement en  
catégorie A des fonctionnaires ayant appartenu à un corps  
ou un cadre d'emploi de catégorie B, **FO** avait saisi, par  
une lettre du 26 février 2007, les responsables de  
l'Administration en dénonçant les inégalités induites par  
ce texte.

Toujours au cours de l'année 2007, **FO** avait lancé une  
pétition affirmant "qu'une avancée obtenue devait l'être au  
profit de tous" L'annonce ministérielle est certes  
encourageante, mais **FO** reste très attentif à l'évolution de  
ce dossier qui, à ce jour, n'a pas encore trouvé de solution  
favorable pour les personnels lésés.

### LES AGENTS DU FISC NE CHÔMENT PAS!

En 2011, les redressements fiscaux ont permis à l'État de  
récupérer plus de 16 milliards d'€. Alors que la fraude fiscale  
est aujourd'hui estimée entre 30 et 60 milliards par an, qu'en  
serait-il si ses moyens d'action n'avaient pas été réduits  
comme jamais par la RGPP?

Selon le dernier rapport d'activité de la DGFIP du 2 juillet,  
les redressements fiscaux ont «rapporté 16,4 milliards d'€ à  
l'État en 2011». C'est légèrement plus que les 16 milliards  
récupérés en 2010. D'une année sur l'autre, cela  
représente une hausse de 2,5%... ou le quart de ce  
que rapporte chaque année l'impôt sur le revenu.  
Sans surprise, la quasi-totalité des sommes  
récupérées proviennent des entreprises.



### UN MANQUE À GAGNER GIGANTESQUE

Lors de ses contrôles dits de «comptabilité sur place» (très  
stricts), réalisés dans 47□408 entreprises, le fisc a recouvré  
ainsi pas moins de 10,8 milliards d'€.

Quant aux contrôles sur pièces dans les bureaux de Bercy  
(plus souples), leur part a atteint 5,6 milliards d'euros. Du  
côté des ménages, les rappels d'impôts se sont élevés au total  
à 810 millions d'€ contre 623 millions d'€ en 2010. Que  
nous démontrent ces chiffres? «Ils soulignent d'abord que les  
contrôles fiscaux restent plus que jamais nécessaires et  
légitimes vu l'étendue de la fraude qu'ils sous-tendent»,  
explique □ Pascal Pavageau □ (**FO**), après avoir rappelé que  
ces redressements ne «rapportent pas, mais évitent des  
manques à gagner pour les recettes publiques. La baisse des  
entrées fiscales ajoutée à la fraude, c'est aujourd'hui la  
principale cause de l'endettement public, au moment même  
où sont appliquées aux citoyens des mesures d'austérité  
suicidaires. Pour lui, se pose dès lors la question des moyens  
humains et matériels alloués aux services de l'État, y  
compris à Bercy: «Pour lutter efficacement contre la fraude,  
il faut a fortiori plus d'effectifs de fonctionnaires dévastés  
depuis 2007 par la RGPP.» Et le syndicaliste de lancer:  
«Sachant qu'avec des moyens réduits, plus de 16 milliards  
ont pu être récupérés, qu'en serait-il avec les moyens ad hoc?  
Et si l'État ne perdait plus 60 milliards par an?».